Guide de la taxe de vente du Maine

Taux standard

5.5%

Tarif réduit

_

Vente de produits et services détaxés

Produits alimentaires, articles médicaux, articles imprimés, marchandises données, matériaux de construction, articles commerciaux, agriculture et animaux, véhicules, carburant et services publics, fabrication et zones de développement des pins.

Qui est obligé d'enregistrer la taxe de vente

Lorsque vous vendez dans le Maine et que vous êtes considéré comme un revendeur selon la définition, vous devez être enregistré pour percevoir et payer la taxe de vente dans le Maine.

Seuil

À compter du 1er juillet 2018, les concessionnaires hors de l'État disposant d'une présence physique ou économique suffisante pour établir un lien dans le Maine doivent s'inscrire pour percevoir la taxe de vente. Cela inclut les vendeurs en ligne

ou les vendeurs à distance qui réalisent des ventes annuelles de \$100,000 dans l'État ou plus de 200 transactions dans l'État.

Seuils marchands par état

Seuils de marché par état

Les règles particulières sont applicables à l'activité SAAS

Logiciel en tant que service Seuils fiscaux par État

Marchés en ligne

Si le vendeur de la place de marché est enregistré dans l'État pour ses ventes, et que l'animateur de la place de marché perçoit et paie lui-même la taxe de vente, le vendeur de la place de marché est exonéré de la taxe de vente.

Mais les vendeurs du marché doivent recevoir la déclaration d'un facilitateur.

Paiement de la taxe de vente et date de dépôt

En fonction de votre assujettissement à l'impôt, déterminez votre fréquence de déclaration – soit saisonnière, mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle:

Saisonnier – Avec autorisation spéciale; Annuel – \$0 pour \$4.16; Semestriel – \$4.17 pour \$100.00; Trimestriel – \$100.01 pour \$600.00; Mensuel – \$600.01 et jusqu'à.

Les déclarations sont toujours dues le 15e jour du mois suivant la période de déclaration. Si la date limite de dépôt tombe un week-end ou un jour férié, la taxe de vente est due le lendemain.

Pénalité et intérêts

Pénalité pour production tardive – 10% de la taxe due ou \$25; Pénalité de retard de paiement – 1% de la taxe due par mois ou réduction (maximum – 25%).

Rabais

-

